**PIECE PC4 NOTICE DESCRIPTIVE**

**1 ETAT INITIAL :**

Le Camping Les Castels du Château de Chanteloup utilise la propriété ci-avant définie depuis plus de 43 ans.

Cette propriété, de 1815, est composée :

* Au niveau du paysage, par des bois, des prairies, des pelouses, un potager clos de murs , et quatre pièces d’eau.
* Au niveau du bâti, de nombreux bâtiments existent sur cette emprise foncière, principalement un château Restauration, des communs établis autour d’une cour plantée de tilleuls centenaires, et de plusieurs autres petits bâtiments d’exploitation.

A noter également, un logis d’origine XV Siecle (« l’Orangerie » et une maison de gardien datant de 1880 à l’entrée sur la D301.

**2 PARTI RETENU.**

La demande porte sur l’augmentation du nombre d’emplacements de 110 à 134.

Les 24 emplacements supplémentaires seront des emplacements grands conforts afin de répondre à une clientèle de caravaniers et de camping caristes qui souhaitent des emplacements dans un camping 5\* sur lesquels on leur propose eau, électricité et évacuation.

Cette augmentation d'emplacements ne génère pas de travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaire.

Ces 24 nouveaux emplacements seront directement connectés au réseau d'évacuation existant des eaux usées.

**a)** Les emplacements supplémentaires sont naturellement et harmonieusement répartis dans des espaces entretenus du bois (ci joints photos).

**b)** Les éléments précisés à l’article R441-3 ne sont pas modifiés. Le camping est très paysagé son cadre naturel est sa force, les emplacements sont délimités par des lisières de bois ou par les arbres eux-mêmes.

Les voiries sont gravillonnées, Les espaces « publics » sont généralement en pelouse ou minéralisés comme la terrasse du château.

S’agissant du stationnement, les véhicules stationnent généralement sur leur emplacement de camping mais nous proposons aussi un parking (voir **P** sur le plan) qui existe depuis plusieurs années sans aménagement spécifique.

**c)** l’organisation et l’aménagement des accès restent sans changement par le portail d’accès, chemin de la Bellanderie.

**d)** Les parties situées en limite du projet sont inchangées ( lisières de bois arbres et bosquets))

**e)** Les équipements à usage collectif et ceux liés à la collecte des déchets sont également non modifiés.

La collecte des déchets et du tri sélectif sont effectués à l’entrée du camping, chemin de la Bellanderie.